



# Leçon 1 : Le fonctionnement du collège, par des élèves de 6D

publié le 13/10/2010 - mis à jour le 02/09/2011

## Ce qu'Alex, Samuel et Pierre ont appris dans cette leçon en 2010

---

Pour cette première leçon de l'année, nous avons commencé par l'Éducation Civique.

Nous, **Samuel, Alex et Pierre de 6D** avons fait le bilan de ce que nous avons appris dans cette leçon.

### Chapitre 1 : L'organisation

Dans notre collège, nous avons 2 principaux bâtiments qui sont :

▶ **Aunis** : dans ce lieu, nous avons la vie scolaire, le C.D.I, la salle de la classe U.L.I.S, les salles de cours, l'accueil et la salle de permanence.

▶ **Saintonge** : il y a la salle polyvalente et des salles de cours.

Le collège a une organisation géographique : chaque bâtiment a une fonction particulière. Mais il n'y a pas que les bâtiments qui ont une fonction : chaque salle en a une : exemples :

▶ la vie scolaire pour donner un mot d'absence ou de retard, et pour voir la C.P.E en cas de problème.

▶ le C.D.I ( centre de documentation et d'information ) qui sert à se documenter pour préparer des exposés, à s'occuper pendant les heures d'études et aussi à emprunter des livres.

### Chapitre 2 : L'identité du collège

Le nom de notre collège est **Samuel de Missy**, qui fut maire de La Rochelle au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le collège a une organisation ; il ne faut pas faire n'importe quoi dans le collège, ne pas donner une absence de cantine à n'importe qui, etc.

Le collège a aussi une organisation par niveaux , la classe U.L.I.S, les 6èmes, les 5èmes, les 4èmes et les 3èmes . Il a aussi une identité : un nom, une adresse, un numéro de téléphone, différents de tous les autres collèges.

### Chapitre 3 : Les acteurs du collège

Pour que tout fonctionne bien, notre collège a des acteurs : le Principal, le Principal Adjoint, le gestionnaire, le responsable du personnel technique... Ils ont tous un rôle bien précis. Par exemple, Mr Sultan s'occupe du budget du collège, Mme Fablet la conseillère principale d'éducation veille à la vie du collège, Mr Thibault le principal dirige le collège... S'il n'y avait pas toutes ces personnes, le collège serait désorganisé.

Pour nous, les élèves, de tous ces acteurs, la **vie scolaire** est la plus importante, car c'est là où nous allons le plus.

Elle est dirigée par une conseillère d' éducation ( C.P.E ). A cet endroit, les élèves déposent des billets d'absence, des excuses de cantine ou d'éducation physique.

C'est aussi la C.P.E avec les surveillants qui s'occupent de la discipline dans le collège.

Dans le collège, il y a des règles pour tous, adultes et enfants : c'est le **règlement intérieur** que l'on trouve dans le **carnet de correspondance** ; il doit être signé par l'élève et ses parents. Le carnet doit être signé régulièrement par les parents.

Ce règlement, il faut le respecter : être à l'heure, respecter ses camarades, les professeurs et tout le personnel.

### Chapitre 4 : Le fonctionnement

Le règlement intérieur est voté en **conseil d'administration**. Il comporte plusieurs chapitres :

- 1° La vie commune dans l'établissement ( le respect )
- 2° Organisation de la vie scolaire
- 3° Éducation à la citoyenneté et manquement aux règles :

C'est ce qui se passe si on ne respecte pas les règles : **punitions et sanctions**. Ex : copier un extrait de leçon pour bavardage...

Mais il y a une **échelle des sanctions** ; elles augmentent de la simple punition aux **sanctions disciplinaires** ( manquement grave ). Elles sont prononcées par le Principal et le conseil de discipline.

En tant qu'élève, nous avons des **droits et des devoirs**.

**Un droit** c'est ce qui est autorisé par la loi, en l'occurrence le règlement intérieur. Nous en avons beaucoup : avoir une scolarité gratuite, être respecté par les autres élèves, être traité dans un esprit d'égalité sans aucune distinction de race, de couleur, de religion, et de sexe.

Nous avons aussi des **devoirs** : arriver en cours à l'heure, assister à tous ses cours. Si un collégien manque à ses devoirs, il est puni ou sanctionné.

### **Chapitre 5 : Le carnet de correspondance**

C'est mon outil indispensable de communication entre les parents et le collègue. J'y écris plein d'infos pour mes parents. Je dois le compléter et l'avoir toujours sur moi.

**N'importe quel adulte du collège peut me le demander à tout moment.** Je dois tout y noter et y coller : un professeur absent, demander un rendez-vous à un professeur pour mes parents... Je dois le montrer souvent à mes parents pour qu'ils le signent.

Dans mon carnet, il y a aussi des billets : de retard, d'absence, d'excuse pour l'E.P.S et la cantine. Pour tout cela, je me rends à la vie scolaire.

### **Un mot important dans cette leçon : la laïcité**

C'est un principe qui permet aux gens qui ont des religions différentes, ou n'en n'ont pas du tout, de se côtoyer au sein du collège. Il n'y a pas de préférence pour une religion ou un parti politique. La République nous permet d'aller tous dans le même collège malgré nos différences.

La loi du 15 mars 2004 interdit toutes "appartenances" au collège. En gros, on ne doit pas montrer que l'on pratique une religion, ou que l'on vote pour un parti politique.

A l'école, les religions sont abordées sous l'angle de la connaissance et de la culture.

### **CONCLUSION**

Le collège est organisé en bâtiments et niveaux précis.

Il est dirigé par un Principal. Il possède des règles précises.